Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260605-DELIB20260603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU VENDREDI 05 JUIN 2026 à 20H00.

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 29.05.2026*
Membres présents : 14
Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Danielle LE HOUEROU

DELIBERATION n° 2026.05.06-03

Objet : Programme voirie 2026 – Choix de l'entreprise attributaire des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux retenus par la commission voirie concernent les routes communales suivantes :

- La VC 20 Placen Meuric sur 380 ml
- La VC 15 Moulin du Bois sur 290 ml
- La VC 14 Kerloaz sur 230 ml
- La VC 22 Ar Radeneg sur 210 ml
- La VC 56 Krech Ar Forn sur 245 ml
- La VC 26 Pors Koz sur 265 ml

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux de voirie tel que présentés ci-dessus ;

CHOISIT l'offre de la société EUROVIA pour un montant total HT de 69 511.00 euros HT soit 83 413.20 euros TTC.

AUTORISE Le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)